



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Regime local d'Alsace-Lorraine

Question écrite n° 5344

### Texte de la question

M. Jean Ueberschlag attire l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur l'absolue necessite de preserver le regime local d'assurance sociale d'Alsace-Moselle. De recentes mesures semblent n'avoir pas reellement pris en compte la specificite de ce regime, dont l'originalite et l'efficacite ne peuvent survivre a tant de desengagement du regime general. Une fois de plus, il apparait indispensable de regionaliser la gestion du regime local et de le doter d'une instance qui puisse fixer les prestations et les cotisations. Les assures du regime local alsacien-mosellan ne comprendraient pas que leur regime, qui a fait ses preuves, soit denie et aspire dans le gouffre des deficits sociaux. Il lui demande donc de prendre toutes initiatives et mesures necessaires a la survie financiere du regime local et de lui en indiquer le contenu.

### Texte de la réponse

Le projet de reforme concernant le regime local de securite sociale des departements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle et notamment la possibilite de creer une instance gestionnaire du regime local ont fait l'objet d'une large concertation locale a la fin de l'annee derniere. Sur la base des resultats de cette concertation, les services du ministere des affaires sociales, de la sante et de la ville procedent actuellement aux travaux permettant de determiner selon quelles modalites une reforme du regime local pourrait etre realisee.

### Données clés

**Auteur :** [M. Ueberschlag Jean](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 5344

**Rubrique :** Securite sociale

**Ministère interrogé :** affaires sociales, santé et ville

**Ministère attributaire :** affaires sociales, santé et ville

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 6 septembre 1993, page 2760

**Réponse publiée le :** 21 mars 1994, page 1372